

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection
municipale partielle complémentaire de la
commune de GENOD
les 1^{er} et 8 octobre 2023

Arrêté n°DCL-BRGAE-3920230811-001

LE PRÉFET

Vu le code électoral, notamment ses articles R.124, R.127-2 et suivants ;

Vu l'arrêté n° DCL-BRGAE-3920230811-002 du 11 août 2023 portant convocation des électeurs de la commune de GENOD les dimanches 1^{er} et 8 octobre 2023 afin de procéder à l'élection de deux membres du conseil municipal et fixant les dates de dépôt de candidatures ;

CONSIDÉRANT les candidatures enregistrées en vue de compléter l'effectif du conseil municipal de GENOD;

ARRÊTE

Article 1 : L'état des candidatures enregistrées le jeudi 14 septembre 2023 à 18 heures, en vue du premier tour de l'élection municipale complémentaire à GENOD le 1^{er} octobre est établi conformément à l'annexe jointe ;

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture du Jura est chargée de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au 1^{er} adjoint de la commune de GENOD qui en assurera l'affichage dès réception, aux emplacements habituels de la commune et dans le bureau de vote, le jour du scrutin.

Fait à Lons-Le-Saunier le **21 SEP. 2023**

Pour le préfet, et par délégation
La secrétaire générale
MME SEVENIER MULLER Elisabeth

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES**

COMMUNE DE GENOD

Scrutin des 1er et 8 octobre 2023

(2 membres à élire)

ÉTAT DES CANDIDATURES POUR LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Mme ADOBATI Estelle

M. ANGELOZ Frederic